

**PHOTO A  
COLLER ICI**

# **INSCRIVEZ -VOUS**

**SAISON**

**2022 / 2023**

**ADULTE**

Licencié la saison précédente, club : .....  Nouveau licencié

Nom : ..... Prénom : .....

Nationalité : ..... Sexe :  F  H

Date de naissance : ..... / ..... / .....

Adresse complète : .....

Téléphone portable : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ (obligatoire)

Email : .....@.....

Souhaitez-vous un reçu pour votre C.E ?  oui  non

J'accorde ou  Je n'accorde pas ma permission pour que le BCP publie des photos et/ou vidéos prises de ma personne. Ces images seront exploitées dans le cadre de la mise à jour du site du club et de ses réseaux et/ou dans les publications des bulletins municipaux

Je consens ou  Je ne consens pas à ce que mes coordonnées (mail et téléphone) soient utilisées dans le cadre de la communication interne du club.

## PIECES A FOURNIR EN PLUS DE CETTE FICHE DUMENT REMPLIE

- Une photo d'identité à coller ou à agrafier sur cette fiche.
- Le certificat médical de la Fédération Française de Badminton de moins de 3 ans ou le questionnaire de santé dûment rempli. OBLIGATOIRE**
- Le formulaire de prise de licence FFBaD dûment rempli (*à récupérer au forum des associations, sur le site [www.bcp95.fr](http://www.bcp95.fr) ou au gymnase, ou bien à imprimer soi-même*).
- Le règlement de **180€ pour les adultes licenciés au BCP** OU de **80€ pour les joueurs licenciés dans un autre club souhaitant faire du jeu libre au BCP**
- Signature du règlement interne ci-contre.

---

## REGLEMENT INTERNE

**Art. 1 :** Pour leur confort et leur sécurité, les joueurs doivent avoir un équipement de sport adéquat. Ils doivent **impérativement** changer de chaussures pour accéder à la salle et laisser leurs affaires dans les vestiaires. Par ailleurs les chaussures doivent avoir des semelles qui ne marquent pas le sol.

**Art. 2 :** Les joueurs montent et démontent les terrains, ne laissent pas de débris sur l'aire de jeux ainsi que dans les vestiaires (volants usagés, bouteilles, etc...) Des poubelles sont à leur disposition dans le gymnase.

**Art. 3 :** Les volants (plastiques ou en plumes) sont fournis par le club lors des entraînements et sont à la charge des joueurs lors des séances de « jeu libre ».

**Art. 4 :** Le Badminton Club de Pontoise décline toute responsabilité concernant les vols pouvant être commis dans le gymnase.

**Art. 5 :** Lors des séances de « jeu libre », il est souhaitable qu'un roulement sur les terrains se fasse environ toutes les 20 minutes.

**Art.6 :** Les jeunes licenciés n'étant couverts par l'assurance du club qu'au moment où ils sont pris en charge par un responsable du club, les personnes accompagnant les enfants à leur séance d'entraînement sont priées de s'assurer de la présence du responsable avant de partir.

**Art. 7 :** Les joueurs poussins et benjamins (U11 et U13) durant toute la séance de jeu libre à laquelle ils participent devront obligatoirement être accompagnés d'un responsable légal. Les minimes, cadets et juniors sont autorisés à venir seuls et à jouer uniquement si des adultes sont présents dans la salle sous couvert d'une décharge de leurs parents.

**Art. 8 :** Pour inviter des personnes extérieures au Badminton Club de Pontoise : ces personnes doivent être obligatoirement titulaires d'une licence prise à la FFBaD pour la saison en cours. Prévenir le président afin de donner la date de venue de ce joueur ainsi que son nom.

**Art. 9 :** Pour avoir accès aux installations, tout joueur devra avoir rendu son dossier d'inscription complet et ce dans les quinze jours qui suivent son premier essai.

**Art. 10 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise est définitive, aucun remboursement ne sera effectué quelle qu'en soit la raison.

**Art. 11 :** Tout licencié déclare adhérer à l'assurance « responsabilité civile et individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.

**Art. 12 :** Tout comportement jugé excessif et irrespectueux vis-à-vis des autres joueurs, des entraîneurs et du matériel ou ne respectant pas les articles précités, pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du créneau et/ou du club.

**Art. 13 :** Toute adhésion au Badminton Club de Pontoise implique l'adoption du présent règlement.

**Signature du joueur**